



MARIA-CHAPDELAINE

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

**AVIS PUBLIC**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE :

Lors de la séance régulière de la MRC de Maria-Chapdelaine tenue mercredi le 14 avril 2021, le conseil de la MRC a adopté le règlement suivant :

**Règlement numéro 20-462** : Modifiant le schéma d'aménagement et développement révisé afin d'agrandir le périmètre d'urbanisation de la ville de Dolbeau-Mistassini dans un secteur industriel ainsi que d'intégrer des dispositions en lien avec le Musée Louis-Hémon et un îlot déstructuré dans la municipalité de Péribonka.

Ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, le 23 juin 2021 et est donc entré en vigueur à cette même date.

Toute personne désireuse de prendre connaissance de ce règlement peut le faire en communiquant au siège social de la MRC, 173, boul. St-Michel, Dolbeau-Mistassini, ou au bureau de l'une ou l'autre des municipalités locales du territoire de la MRC aux heures régulières d'ouverture.

Donné à Dolbeau-Mistassini, ce vingt-neuvième jour du mois de juin deux mille vingt-et-un.

Christian Bouchard  
Secrétaire-trésorier adjoint

- *Publié dans le journal « Nouvelles Hebdo »  
Édition du 7 juillet 2021*
- *Affiché au bureau de la MRC le 29 juin 2021*
- *Publié sur le site Internet de la MRC*